



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 4 juillet 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy à la CCFU, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 28 juin 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 21 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

Procurations :

Thomas BIELOKOPYTOFF à Elodie DONDIN
Elisabeth BOIVIN à Christophe GUITTON
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET
Virginie MATHIEU à Maly SBAFFO
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Yvan SONNERAT à Karine FALCONNAT

Excusé : François DAVIET

Secrétaire de séance : Pierre AGERON

N° 2024-73 : Attribution et versement d'une subvention à l'association « ADMR »

Madame Maly SBAFFO, Vice-présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

L'ADMR assure des missions d'aide à domicile sur le territoire de la CCFU visant notamment à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Au titre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la CCFU apporte un soutien financier à l'association ADMR dans le cadre d'une convention de partenariat.

Par un courrier en date du 23 février 2024, le président de l'ADMR sollicite, à l'appui d'un rapport financier complet, une subvention d'équilibre de 38 000€ (contre 35 000€ en 2023). Cette augmentation découle de la hausse des salaires, de carburant, des primes d'assurance ainsi que des sinistres engendrés par le phénomène de grêle.

Lors de sa réunion du 6 juin 2024, le bureau a étudié le dossier transmis par l'ADMR et validé le versement d'une subvention de 38 000€ pour l'année 2024.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 38 000,00 € à l'association « ADMR petites Ussets et Fier »,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

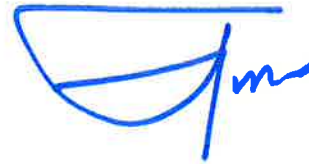
Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Pierre AGERON**

A blue ink signature of Pierre Ageron, consisting of a stylized 'P' followed by a cursive 'Ageron'.